



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Présentation brève et synthétique

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera, disponible sur le site internet de la Commune www.mairie-ris-orangis.fr/

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

A – LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le Compte Administratif 2023 constate l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées au titre de l'exercice comptable (1^{er} janvier au 31 décembre 2023). Il permet de mettre en perspective les prévisions et les réalisations et doit être voté avant le 30 juin. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par la Trésorière.

La population communale effective au 1^{er} janvier 2023 était de 29 829 habitants.

B – ELEMENTS DE CONTEXTE ET PRIORITES DU BUDGET 2023 :

La crise énergétique sans précédent a eu un impact majeur sur le projet de Budget 2023 pour notre commune. Le poids de cette dépense en très forte hausse dans le budget est venu remettre en cause les grands équilibres de nos programmes.

Le budget Primitif 2023 de la Commune a été voté par le Conseil municipal le 29/03/2023 et avait donc pour priorités :

- ✓ Maintenir un haut niveau de service public en le modernisant pour permettre toujours une qualité des services rendus aux habitants,
- ✓ Pas d'augmentation des taux de fiscalité (pour rappel : zéro hausse des taux de la fiscalité locale depuis 2010),
- ✓ Garantir un soutien financier aux acteurs associatifs,
- ✓ Maintenir le cap sur les projets permettant une bifurcation écologique tout en revoyant le plan pluriannuel d'investissement au regard de l'impact de la crise énergétique,
- ✓ Maîtriser et contenir l'évolution de la masse salariale tout en garantissant un service de qualité.

Pour maintenir les objectifs, nous avons dû revoir le niveau de nos investissements pour ne pas pénaliser nos concitoyens.

C – LE BUDGET PRINCIPAL :

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

A la clôture de l'exercice 2023, le Compte Administratif 2023 au budget principal fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement cumulé :	+ 1 810 331,01 €
Excédent d'investissement cumulé :	- 3 882 574,18 €
Reste à réaliser :	+ 2 447 589,00 €

Résultat cumulé :	+ 375 345,83 €

FICHE DE REPRISE DU RESULTAT 2023 DU BUDGET VILLE DE RIS-ORANGIS						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
					0,00	0,00
Déficit N-1	1 095 922,26					0,00
Opérations de l'exercice	13 396 787,42	10 610 135,50	40 811 111,78	42 621 442,79	54 207 899,20	53 231 578,29
TOTAUX	14 492 709,68	10 610 135,50	40 811 111,78	42 621 442,79	54 207 899,20	53 231 578,29
Résultat brut de clôture	-3 882 574,18			1 810 331,01	-2 072 243,17	
Restes à réaliser 2023 (reports)					0,00	0,00
	2 620 476,00	5 068 065,00				
		2 447 589,00				
RESULTAT NET DE CLOTURE	-1 434 985,18		FONCTIONNEMENT	+1 810 331,01		375 345,83

D – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

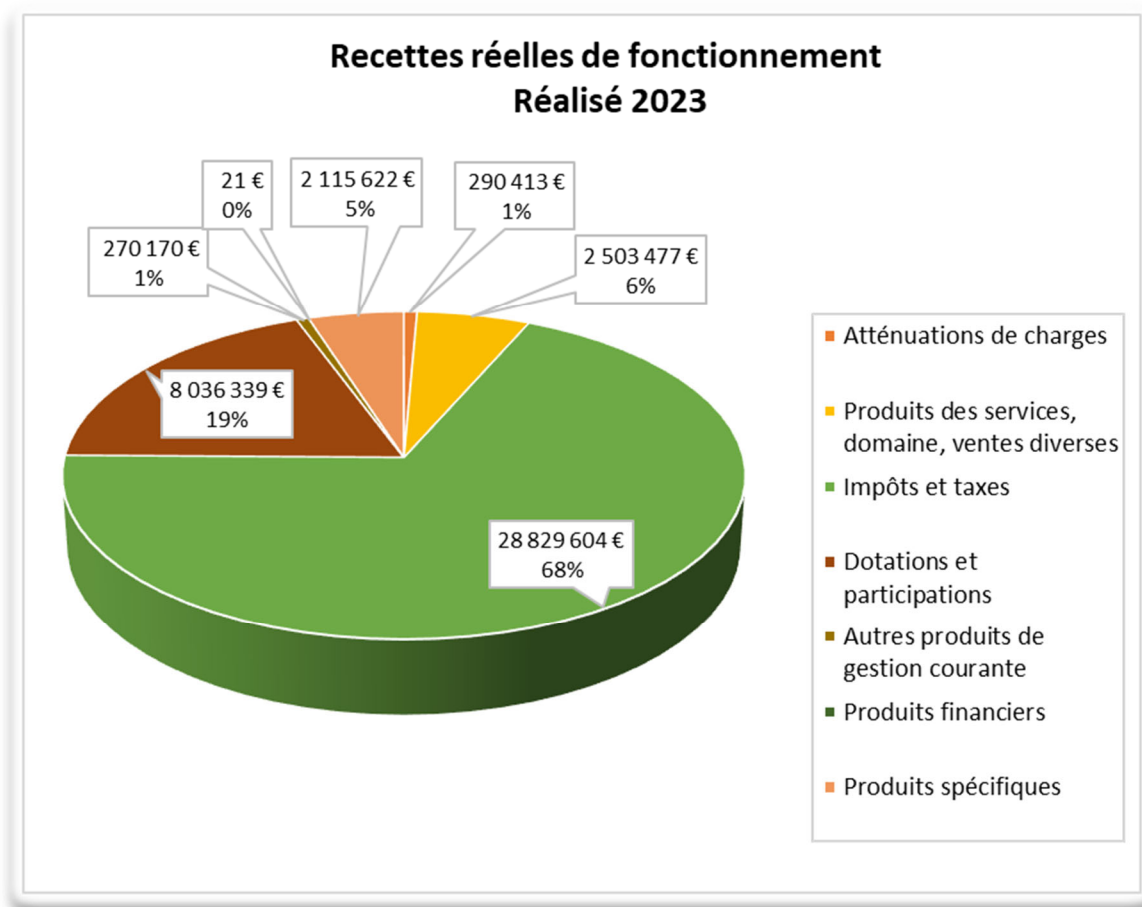
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

- Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées :

- ✓ au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...)
- ✓ aux impôts locaux,
- ✓ aux dotations versées par l'état,
- ✓ à diverses subventions,
- ✓ aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de 42 621 442,79 € dont 42 045 646,45 € de recettes réelles, 575 796,34 € de recettes en opérations d'ordres.



Evolution des recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2022	CA 2023	VARIATION %
O13	Atténuations de charges	295 056,75	290 412,82	-1,57
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	2 588 533,07	2 503 476,89	-3,29
73	Impôts et taxes	27 728 251,82	28 829 604,44	3,97
74	Dotations et participations	8 016 215,35	8 036 338,98	0,25
75	Autres produits de gestion courante	786 947,12	270 169,65	-65,67
Total des recettes de gestion des services		39 415 004,11	39 930 002,78	1,31
76	Produits financiers	7 818,54	21,45	-99,73
77	Produits spécifiques	2 577 154,63	2 115 622,22	-17,91
78	Reprises amortissements, dépréciations,provisions	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 584 973,17	2 115 643,67	-18,16
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 999 977,28	42 045 646,45	0,11
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	441 080,80	575 796,34	30,54
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		441 080,80	575 796,34	30,54
Total général des recettes de fonctionnement cumulées		42 441 058,08	42 621 442,79	0,43

Les recettes réelles de fonctionnement accusent une hausse de + 45 669,17 € soit + 0,11 % par rapport à l'année 2022 (sans les opérations d'ordres entre sections).

Chapitre 013 - Atténuations des charges : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel lié aux indemnités journalières suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 100 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 70 – Produits des services, domaine, ventes diverses : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les accueils post scolaire et accueil ludique pour 1 071 550,03 € et les repas dans les restaurants scolaires pour 956 619,16 €.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre notamment le remboursement de frais par d'autres redevables pour 99 394,93 €, les éliminations des déchets reversé par le Grand Paris Sud pour 195 617,78 €, ainsi que les locations de salles pour 11 749,46 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par + 92,45 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : La recette la plus importante reste celle de la fiscalité locale soit 19 006 053,00 € pour 2023 en augmentation par rapport à 2022 de + 5,79 %.

Dans le respect des engagements pris par Monsieur Le Maire et sa majorité, les taux d'impositions communaux 2023 sont maintenus au même niveau qu'en 2022 (identiques depuis 2010).

La fiscalité des ménages ne subira pas de hausse de taux.

Nature de la taxe	Taux 2023	Taux 2022	Taux 2021	Taux 2010
Taxe d'habitation	/	/	/	18,33%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,33%	/	/	/
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,74%	22,74%	22,74%	22,74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	112,59%	112,59%	112,59%	112,59%

A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation, les taux de de taxe d'habitation ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Il n'y a donc plus de taxation de taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023 pour tous les contribuables et ménages Rissois et les différents abattements de taxe d'habitation sont supprimés.

En 2023, un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale à été voté au même taux que la taxe d'habitation.

D'autres postes importants de la recette sont :

- L'attribution de compensation de l'agglomération pour 6 484 986,00 €, identique à 2022.
- Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour 1 168 399,00 €, une augmentation de + 8,77 % soit + 94 250,00 par rapport à 2023, la ville est éligible.
- Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de la publicité foncière pour 738 645,76 €, une diminution de -32,03 %, soit -348 016,33 € par rapport à 2022.
- Le Fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 384 222,00 € une diminution de -5,44 % soit -22 120,00€ par rapport à 2022.

- Les droits de place du marché pour 305 493,70 € une hausse de +2,79 % soit + 8 289,70 € par rapport à 2023.
- Taxe sur la consommation finale d'électricité pour 558 242,93 €, une augmentation de + 99,68% soit par rapport à 2023 + 278 675,31 €.
- Taxe locale sur la publicité extérieure pour 68 120,10 €, une diminution de -0,98 % par rapport à 2022 soit - 672,70 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 99,91 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 74 – Dotations et participations : Il concerne essentiellement les dotations de l'état.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est en nette diminution. Elle affiche une baisse de -9 656,00 € par rapport à 2022 soit une diminution de -0,31 %.

La dotation de solidarité urbaine est en augmentation pour 2023 de + 6,93% soit + 79 072,00 €.

La dotation de compensation au titre des exonérations de la taxe foncière est en diminution de -0,46 % par rapport à 2022 soit – 1 561,00 €.

L'attribution du fonds départemental de la taxe professionnel affiche une diminution de – 23 307,06 € pour 2023 par rapport à 2022, soit – 24,91%.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par + 0,23% par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : Il concerne les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de logements communaux pour 10 559,00 € et les mises en fourrières des véhicules pour 3 936,00 €, divers remboursements pour trop perçu pour 64 245,00 € et la régularisation des rattachements pour 108 277,00 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 47,70 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 76 – Produits financiers : Il concerne les intérêts des parts sociales détenues par la commune auprès de la Caisse d'épargne pour 21,45 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 0,27 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 77 – Produits spécifiques : Il comprend des remboursements de sinistres, divers remboursements de tiers et diverses cessions pour 2 115 622,22 €. Ce chapitre par rapport à 2022 est en diminution de -8,14 % soit -187 393,78 €.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par + 3426 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Le total des recettes de fonctionnement s'est soldé par + 3,81 % par rapport à la prévision totale des recettes du budget primitif 2023.

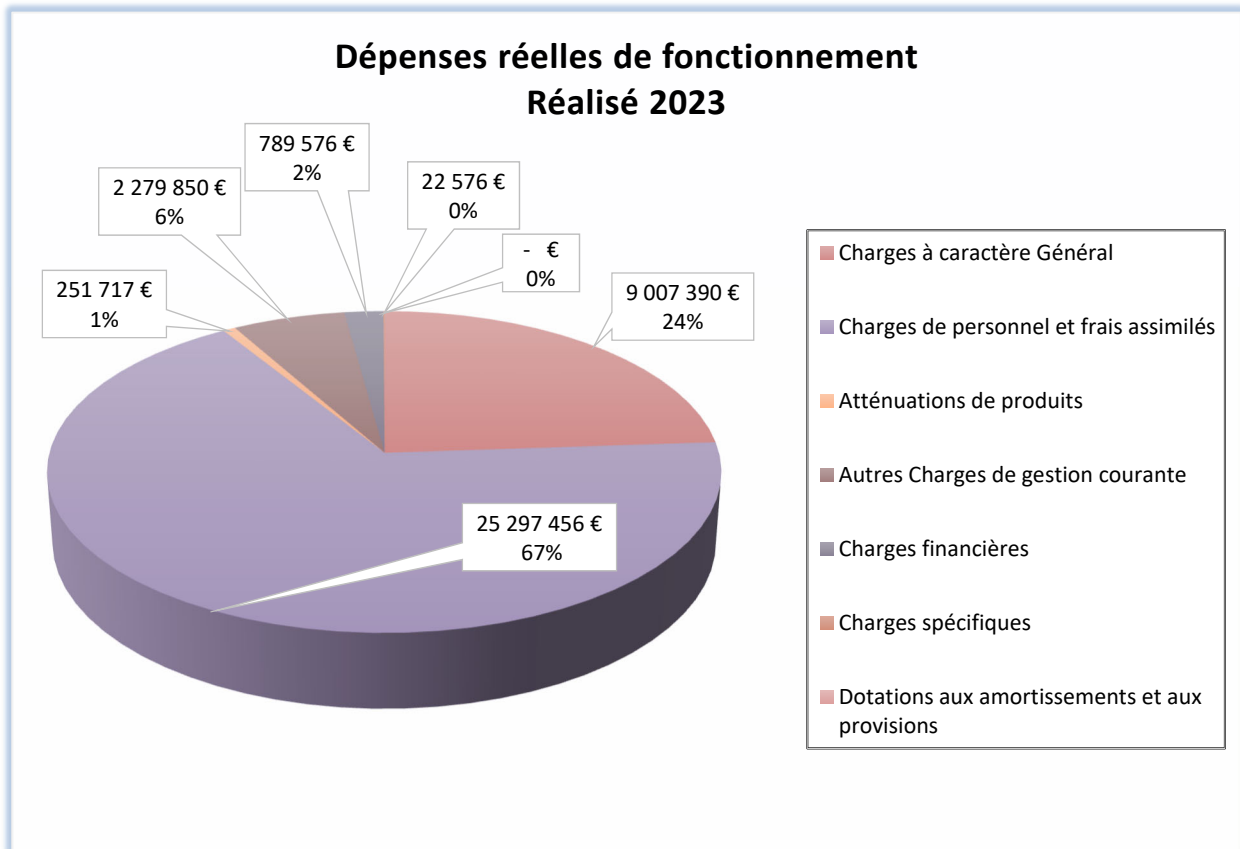
- **Les dépenses de fonctionnement** :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ✓ L'entretien et la consommation des bâtiments communaux,
- ✓ Les salaires du personnel municipal et indemnités des élus,

- ✓ Les achats de petits équipements, matériaux et fournitures,
- ✓ L'achat de prestations de services,
- ✓ Les subventions versées aux associations
- ✓ Les intérêts des emprunts à payer...

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 40 811 111,78 € dont 37 648 566,17 € de dépenses réelles et 3 162 545,61 € de dépenses en opérations d'ordres.



Evolution des dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2022	CA 2023	VARIATION %
O11	Charges à caractère Général	8 548 427,86	9 007 389,94	5,37%
O12	Charges de personnel et frais assimilés	24 793 214,37	25 297 456,29	2,03%
O14	Atténuations de produits	244 722,00	251 717,00	2,86%
65	Autres Charges de gestion courante	2 120 850,80	2 279 850,45	7,50%
Total des dépenses de gestion des services		35 707 215,03	36 836 413,68	3,16%
66	Charges financières	486 222,81	789 576,23	62,39%
67	Charges spécifiques	47 662,02	22 576,26	-52,63%
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	869 739,32	0,00	-100,00%
Total des dépenses financières		1 403 624,15	812 152,49	-42,14%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		37 110 839,18	37 648 566,17	1,45%
O42	Opération d'ordre de transferts entre sections	3 052 679,43	3 162 545,61	3,60%
Total des dépenses d'ordre		3 052 679,43	3 162 545,61	3,60%
Total général des dépenses de fonctionnement cumulées		40 163 518,61	40 811 111,78	1,61%

Chapitre 011 – Charges à caractère Général : C'est le deuxième poste par son importance sur les charges de fonctionnement. Il s'agit des dépenses à caractères général pour le fonctionnement des structures et des services et recense les différentes actions municipales en faveur des citoyens Rissois. Il regroupe les dépenses d'eau, d'électricité, de l'éclairage public, du téléphone, du chauffage, des carburants, des fournitures administratives et scolaires, des frais d'affranchissements, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, l'alimentation pour la cantine scolaire, les impôts et taxes versés par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de location et maintenance, le transport scolaire....

Ces dépenses sont en augmentation de +5,37% par rapport à 2022 soit + 458 962,08 € dû à l'augmentation de l'achat de certains consommables, de la facture énergétique, du prix des carburants, de l'augmentation du prix des denrées alimentaires, des contrats de prestations de services et des manifestations sportives et culturelles.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 84,99 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 012 – Charges de personnel : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel et est le premier poste de dépenses de fonctionnement avec 24,79 M€ en 2022 contre 25,29 M€ en 2023, soit une augmentation de + 2,03 %.

Entre 2022 et 2023, les charges de personnel ont connu une hausse du fait, notamment, des nombreuses décisions en faveur des agents des collectivités locales. Entre ces deux exercices, la masse salariale de la

Ville a connu une progression de + 504 241,92 € (+ 2,03%). Cette hausse a été fortement impactée par la crise internationale et les mesures nationales qui ont découlés (hausses du smic et revalorisation du point d'indice pour pallier la hausse de l'inflation). On retrouve dans cette hausse la revalorisation du point d'indice, les hausses du SMIC + 1,8% en janvier 2023 puis 2,22% au 1^{er} mai 2023. A cela s'ajoutent les impacts de la hausse du taux de cotisation CNFPT pour la formation des apprentis (+0,05% au 1^{er} janvier 2023).

Le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectifs constants (avancements d'échelons,ancements de grades, changements de cadres d'emplois). D'autres éléments sont pris en compte : nouveaux postes, départs à la retraite prévus, personnel de renfort et de remplacement, personnel saisonnier etc.

Notre ratio de la part des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement est de 67,19%. Il est important au regard de la part de sa part dans le budget de fonctionnement. Pour autant, il faut conserver à l'esprit que beaucoup de nos services sont en régie contrairement à d'autres villes qui ont fait le choix d'externaliser aux entreprises leurs interventions. **De plus la forte présence des services publics locaux est indissociable de la masse salariale au regard de notre fort niveau d'intervention public.**

Les dépenses de personnel ont été exécutées à 99,11% par rapport à la prévision du budget primitif 2023.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- Au versement des indemnités, frais de missions et cotisations des élus pour 406 180,59 €, une baisse de – 3,85% soit – 16266,34 € par rapport à 2022.
- Aux subventions versées aux associations pour 1 027 076,00 €, en hausse de + 5,37 % soit + 52 346,34 € par rapport à 2022.
- A la subvention versée au CCAS pour 642 988,00 €, en augmentation de + 20,68 % soit + 110 197,00 € par rapport à 2022.
- A diverses charges de la gestion courante (bourses aux permis, participations, redevances, cotisations...) pour 194 011,59 € en augmentation de + 3 128,38 € soit + 1,64 % par rapport à 2022.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 92,52% par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 66 – Charges financières : Ce chapitre retrace les charges financières constituées du remboursement des intérêts des emprunts et des frais d'engagement relatifs à la ligne de trésorerie, en augmentation de +62,39% soit + 303 353,42 € par rapport à 2022.

CHARGES FINANCIERES	CA 2022	CA 2023	VARIATION %
Remboursement Intérêts	504 827,73	680 421,51	34,78
Commission ligne de trésorerie	5 996,14	91 401,42	1 424,34
TOTAL	510 823,87	771 822,93	51,09

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 93,67 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Chapitre 67 – Charges spécifiques : Ce chapitre correspond à des charges exceptionnelles, à des remises gracieuses et divers remboursements aux familles suite au recalcul des quotients familiaux, ce chapitre est en diminution de -52,63% soit -25 085,76 € par rapport à 2022.

L'exécution sur ce chapitre s'est soldée par 90,30% par rapport à la prévision du budget Primitif 2023.

Le total des dépenses de fonctionnement s'est soldé par 99,40% par rapport à la prévision totale des dépenses du budget primitif 2023.

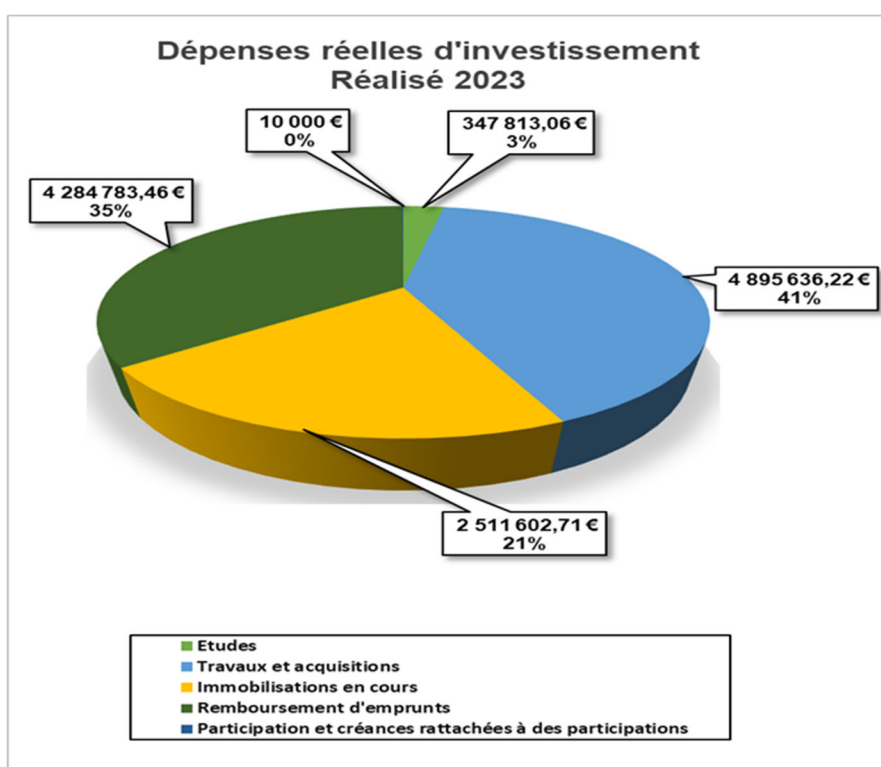
2- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études de travaux soit sur les structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement en 2023 se sont élevées à 12 049 835,45 €.



Evolution des dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2022	CA 2023	Variation %
20	Etudes	203 398,43	347 813,06	71,00
204	Subventions d'équipement versées	59 000,00	0,00	-100,00
21	Travaux et acquisitions	3 708 358,10	4 895 636,22	32,02
23	Immobilisations en cours	2 150 888,05	2 511 602,71	16,77
Total des dépenses d'équipement		6 121 644,58	7 755 051,99	26,68
16	Remboursement d'emprunts	4 216 146,90	4 284 783,46	1,63
26	Participation et créances rattachées à des participations	0,00	10 000,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières	219 900,00	0,00	-100,00
Total des dépenses financières		4 436 046,90	4 294 783,46	-3,18
45	Opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 557 691,48	12 049 835,45	14,13
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	441 080,80	575 796,34	30,54
O41	Opérations patrimoniales	92 245,58	771 155,63	735,98
Total des dépenses d'ordres d'investissement		533 326,38	1 346 951,97	152,56
Total Dépenses d'Investissement		11 091 017,86	13 396 787,42	20,79
001	Déficit d'investissement reporté N-1	1 215 009,59	1 095 922,26	-9,80
TOTAL GENERAL		12 306 027,45	14 492 709,68	17,77

➤ Chapitres 20,21, 23,27 et 45 : Ces chapitres correspondent aux principaux investissements et études réalisés en 2023 :

Opérations spécifiques dont :

CA 2023

- Création de voies partagées – Maitrise d'étude et de faisabilité pour le projet d'aménagement d'une « Rue Jardin ». 26 340 €
- Réhabilitation du gymnase Albert Camus. 2 416 036 €
- Construction de la maison de la Seine (études). 14 903 €
- Construction du nouveau CTM2. 11 940 €
- Renaturation (AXE SEINE). 25 840 €
- Réhabilitation complexe sportif Emile Gagneux – Maitrise d'œuvre pour le projet de déconstruction et reconstruction d'une halle de tennis et ses annexes. 756 €
- Bâtiment RAM2 – Expertise et diagnostique sur étanchéité de la toiture. 2 918 €
- Agrandissement du GS Orangis existant – Mission de programmation et d'AMO pour un équipement polyvalent. 12 870 €

- Gymnase Albert Camus :

- Mission de coordination et sécurité catégorie Gymnase A. Camus. 8 861 €

- Gymnase Ferme du Temple :

- Réhabilitation gymnase Ferme du Temple – mission d'étude. 3 600 €
- Mise aux normes de l'éclairage du gymnase Ferme du Temple. 18 706 €

- Stade Gagneux :

- Fourniture et pose de protections about plis. 2 941 €

- Vestiaires stade Gagneux – fourniture et pose de 3 systèmes de climatisation réversible. 7 181 €

- Stade Latruberce :

- Fourniture et pose de clôture cloplus – 20 panneaux plis. 1 673 €

- Halle Multi Sports Jeunesse :

- Bardage mural extérieur 2 façades 7ml et 12ml. 10 502 €

VOIRIE / CADRE DE VIE dont :

- Reconstruction d'un mur - Chemin des Glaises. 44 390 €
- Réfection d'affaissement de chaussée - Avenue Daumesnil. 18 763 €
- Réfection d'affaissement de chaussée - Avenue Gambetta. 31 757 €
- Réfection d'affaissement de chaussée – Avenue de la gare. 102 988 €
- Réaménagement du parvis du Gymnase A. Camus. 108 010 €
- Travaux de voirie – Rue Edmond Bonté. 1 312 €
- Mission de conseil et d'assistance sur la transformation des cours d'écoles en cours « OASIS », (ilot de fraîcheur). 1 000 €
- MOE phase travaux – Avenue des Glycines. 10 390 €
- Travaux de voirie – Avenue des Glycines 12 381 €

- Travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue Claude Hanriot 25 101 €
- MOE phase travaux Rue Hanriot 10 182 €
- Travaux de voirie Rue Hanriot 18 228 €

Divers Mobiliers Urbains 26 823 €

Espaces Verts dont :

- Programme d'aménagement du parc de la Theuillerie. 115 866 €
- Levé topographique du parc de la Theuillerie. 5 769 €
- Plantations d'arbres - divers sites de la ville. 83 105 €
- Fourniture et pose de clôture au cimetière. 10 000 €
- Travaux d'hydro-mululcher au cimetière / 1^{ère} partie. 19 868 €

Squares :

- Fournitures et pose d'un pare ballons au square de la Gare 3 880 €

EDUCATION – PETITE ENFANCE

Ecoles Maternelles dont

- **Guerton** : Fourniture et pose d'une fenêtre PVC. 1 082 €
- Remplacement blocs de secours. 900 €
- Remplacement et refonte du système anti intrusion. 6 569 €

- | | | |
|--------------------------|---|----------|
| - Fauvettes : | Démolition et réfection en enrobé du sol souple de la cour. | 21 456 € |
| | Fourniture et pose de structures de jeux. | 66 616 € |
| | Remplacement et refonte du système anti intrusion. | 2 544 € |
| - Moulin à Vent : | Réfection eaux usées | 8 666 € |
| - Ordener : | Fourniture et pose d'une porte d'entrée à deux vantaux. | 4 619 € |
| - Ferme du Temple : | Remplacement et refonte du système anti intrusion. | 7 308 € |

Ecoles Elémentaires dont

- | | | |
|--------------------------|--|----------|
| - Moulin à Vent : | Fourniture et pose de clôture cl opus 40 panneaux | 9 820 € |
| - Guerton : | Remplacement de bloc secours | 1 050 € |
| - Orangis : | MAO réaménagement et renaturation de la cour OASIS. | 17 550 € |
| | GEO référencement des réseaux souterrains. | 8 395 € |
| | Essai de perméabilité pour la création d'une cour OASIS. | 2 744 € |
| | Mission G1 ESP GC/ y compris investigation géo tec. | 4 734 € |
| - Boulesteix : | Fourniture et pose de quatre radiateurs électriques | 464 € |
| | Fourniture et pose de deux châssis en aluminium | 11 256 € |
| | Remplacement et refonte du système anti intrusion. | 5 022 € |

Ecoles regroupés dont

- | | | |
|--------------------|---|----------|
| - Derrida : | Fourniture et mise en service d'une horloge PP MS | 10 726 € |
|--------------------|---|----------|

AUTRES TRAVAUX dont :

➤ Mairie :

- | | | |
|---|---|----------|
| - | AMO mission d'étude- travaux de réhabilitation à la Mairie. | 21 941 € |
| - | Remplacement blocs de secours. | 1 651 € |
| - | Sondage sur chaines d'angles de la Mairie. | 1 901 € |

➤ Cœur de Ville :

- | | | |
|---|---|----------|
| - | AMO pour la mise en exploitation d'un parc de stationnement | 26 220 € |
|---|---|----------|

➤ Centre de loisirs Champrosay :

- Remise aux normes du système de détection incendie 2 316 €

➤ **Cimetière :**

- Fourniture et pose de clôture au cimetière. 10 000 €
- Travaux d'hydro-mululcher 1^{ère} partie au cimetière. 19 868 €

➤ **Cuisine centrale :**

- Fourniture et pose d'une porte palière au RDC / monte charges. 20 029 €

➤ **Crèche Menthe et Grenadine :**

- Mission de MOE acoustique sur salle d'éveil. 315 €
- Mise en place de panneaux acoustiques. 9 370 €

➤ **Marché :**

- Création stand « pause gourmande » - travaux d'évacuation nouveau emplacement poissonnerie. 7 937 €
- Cloche de lavage de sol diam.520 maxi 250 bars. 1 380 €
- 6 conteneurs korok 4 roues 660l sans barre – gris/bleu 5 728 €

➤ **Aménagement :**

- Etudes RN7- Buffalo- Hérons Cendrés – phase 1 diagnostique et phase 2 scenarii 66 240 €
- Etude de programmation urbaine – site ancienne usine Blédina 29 940 €

➤ **Atelier Couture :**

- Aménagement d'un atelier Couture 55 143 €
- Travaux divers pour la réhabilitation de la salle du sous-sol de l'atelier couture 3 471 €

➤ **Place Jacques Brel :**

- Fourniture et pose de barres de dance local place J. Brel 6 134 €
- Fourniture et pose de parquet suite dégâts des eaux 8 174 €

➤ **Maison du Passeur :**

- Diagnostique technique – vérification de la stabilité au feu 1 620 €

Diverses acquisitions dont

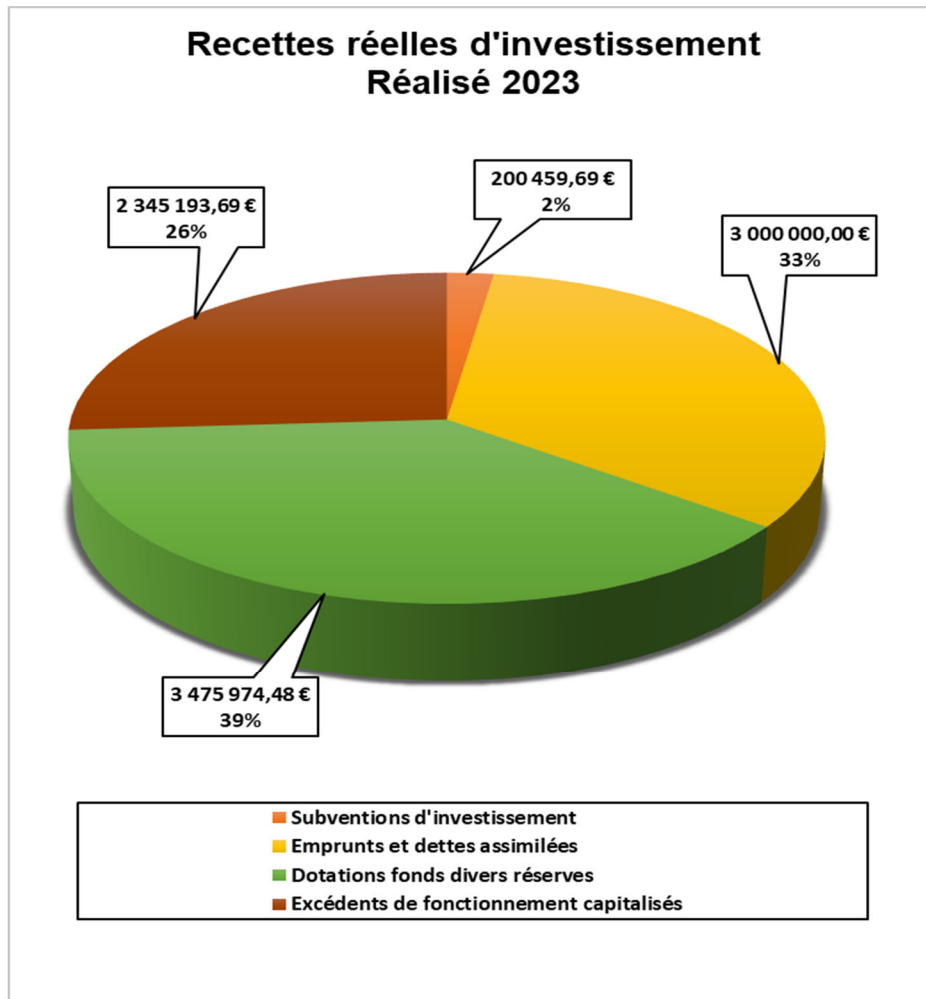
- Garage (véhicules + pièces détachées+ matériels roulants) 92 614 €
- Services administratifs 247 499 €
- Informatique 201 996 €
- Services Techniques 14 839 €

L'exécution sur le chapitre 20, s'est soldée par 37,50 % par rapport à la prévision du budget Primitif 2023. Celle sur le chapitre 21, s'est soldée par 46,89 %, et sur le chapitre 23, elle s'est soldée par 72,63 %.

Le total des dépenses d'investissement s'est soldé par 63,58 % par rapport à la prévision totale des recettes du budget primitif 2023.

- **Les recettes d'investissement :**

Les recettes réelles d'investissements se sont élevées à 9 021 627,95 €.



Evolution des recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé Chapitre	CA 2022	CA 2023	VARIATION %
13	Subventions d'investissement	1 208 483,96	200 459,78	-83,41
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	3 000 000,00	50,00
Total des recettes d'équipement		3 208 483,96	3 200 459,78	-0,25
10	Dotations fonds divers réserves	1 369 720,63	3 475 974,48	153,77
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 486 975,59	2 345 193,69	-32,74
024	Produits des cessions			
Total des recettes financières		4 856 696,22	5 821 168,17	19,86
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 065 180,18	9 021 627,95	11,86
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 052 679,43	3 162 545,61	3,60
041	Opérations patrimoniales	92 245,58	771 155,63	735,98
Total des recettes d'ordres d'investissement		3 144 925,01	3 933 701,24	25,08
TOTAL GENERAL		11 210 105,19	12 955 329,19	15,57

Les recettes d'investissements correspondent aux recettes perçues et sont constituées :

- ✓ des subventions versées par nos partenaires (Etat, Région, Département, CAF, Agglomération),
- ✓ des emprunts auprès des établissements de crédits.
- ✓ du Fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année précédente,
- ✓ des taxes d'urbanisme,
- ✓ des reports et excédents de l'exercice précédent,
- ✓ des amortissements de l'exercice,

● **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves** : Ce chapitre concerne le remboursement du FCTVA pour la somme de 801 713,33 € soit une baisse de -12,69% par rapport à 2022. La taxe d'aménagement pour la somme de 329 067,79€ soit -27,11% par rapport à l'exercice 2022. Sur ce chapitre nous trouvons aussi l'excédent de fonctionnement reporté pour la somme de 2 345 193,69 € en diminution de -32,74 % par rapport à 2022.

L'exécution sur ce chapitre est de 95,33 % par rapport à la prévision du budget primitif 2023.

● **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues** : Ce chapitre concerne des subventions d'investissement qui sont liées à des travaux d'investissement relatifs à des programmes de rénovation et requalification urbaine, à la construction du nouveau CTM2, à la construction d'une halle de tennis, à la réhabilitation du Gymnase A. Camus, à la construction de la maison de la Seine, à la renaturation de l'Axe Seine, à la création de voies partagées, projet d'aménagement d'une « Rue Jardin », à l'agrandissement du Groupe Scolaire Orangis existant, à l'expertise et diagnostique sur l'étanchéité de la toiture du RAM2

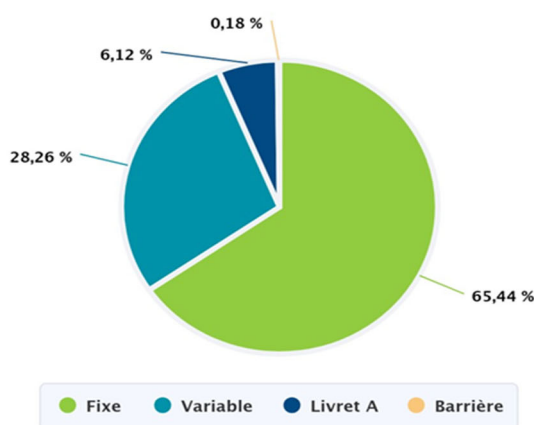
Ce chapitre est en diminution de -83,41 % soit – 1 008 024,18 € € par rapport à 2022.

L'exécution sur ce chapitre est de 2,68 % par rapport à la prévision du budget primitif 2023.

● **Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés** : Ce chapitre concerne les demandes de prêts contractés auprès des différentes banques, (Caisse d'épargne, la Banque Postale, le Crédit Agricole, la CDC...) pour la somme de 3 000 000 € soit une augmentation de + 50,00 % par rapport à l'exercice 2022.

Notre désendettement a été continu pendant 11 années et depuis 2014 notre endettement est stabilisé à une moyenne de 34 M€. En 2023, nous avons pu nous désendetter de 3M€ pour descendre à un encours de dettes de 31 M€. Dans le même temps, depuis 2011, les investissements cumulés représentent 98 M€ soit une moyenne de 7,6 M€ par an.

REPARTITION DE LA DETTE :



La répartition de la dette est de :

- **65,44 % en taux fixe**
- **34,56 % en taux variable**

L'exécution sur ce chapitre est de 46,54 % par rapport à la prévision du budget primitif 2023.

● **Chapitre 040 – Opérations d'ordres de transferts entre sections :** Concerne la régularisation des dotations aux amortissements liées aux dépenses d'investissement, des amortissements liés aux dommages ouvrages des constructions, aux cessions de biens immobiliers, de véhicules ou matériel pour la somme de 3 162 545,61 € soit une hausse de + 3,60 % par rapport à 2022.

L'exécution sur ce chapitre est de 337.40 % par rapport à la prévision du budget primitif 2023.

● **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :** Concerne l'intégration des frais d'études suivis de travaux pour la somme de 771 155,63 soit une hausse de +735,98 % par rapport à 2022.

L'exécution sur ce chapitre est de 90,13% par rapport à la prévision du budget primitif 2023.

Le total des recettes d'investissement s'est soldé par 46,54 % par rapport à la prévision totale des recettes du budget primitif 2023.

3- LA DETTE

L'encours de la dette est en diminution à 31,16 M€ au 31/12/2023, contre 34,07 M€ AU 31/12/2022.

ANALYSE DE LA DETTE :

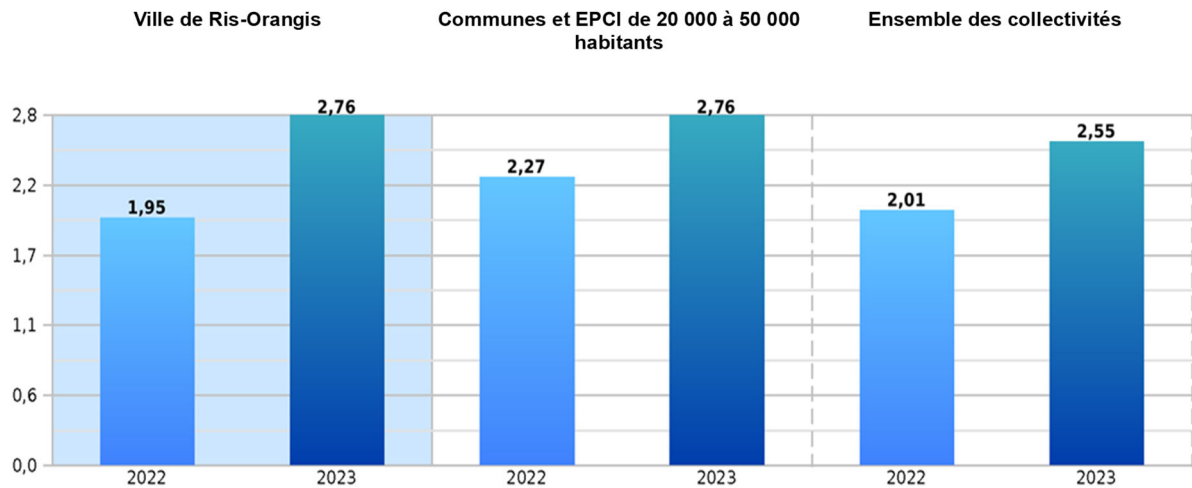
Caractéristique de la dette au	31/12/2022	31/12/2023
Encours de dette globale dette	34 073 201,78	31 164 462,32
Taux moyen	1,95%	2,76%
Durée résiduelle moyenne	*11 ans	*12 ans et 1 mois
Durée de vie moyenne	*5 ans et 10 mois	*6 ans et 4 mois

* **La durée de vie résiduelle** (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.

Durée de vie moyenne :

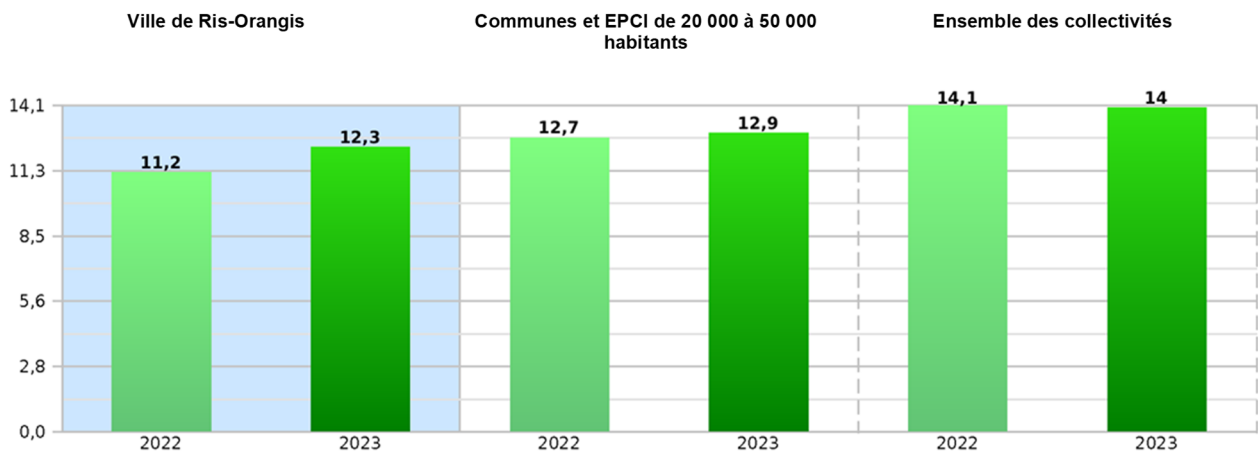
Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

Taux moyen (% annuel)



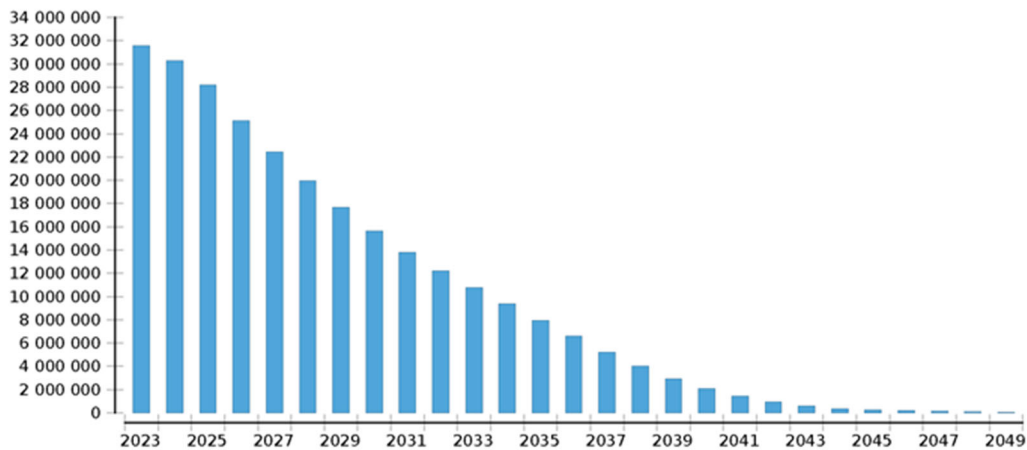
Le taux moyen de notre dette ressort à **2,76%** contre **1,95%** en **2022**. Même si ce taux augmente légèrement entre les deux exercices, le taux moyen des collectivités de même strate s'établit à **2,76%**.

Durée de vie résiduelle (en années)



Notre désendettement a été continu pendant 11 années et depuis 2014 notre endettement est stabilisé à une moyenne de 34 M€. En 2023, nous avons pu nous désendetter de 3 M€ pour descendre à un encours de dettes de 31 M€. Dans le même temps, depuis 2011, les investissements cumulés représentent 98 M€ soit une moyenne de 7,6 M€ par an.

Évolution du capital restant dû



Capacité d'autofinancement (CAF) brut de la commune :

Elle mesure la capacité de cette dernière à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

L'autofinancement couvre le reste des dépenses d'investissement. Le but est d'obtenir un autofinancement des investissements aussi conséquent que possible limitant ainsi l'appel à l'emprunt.

La **CAF brute** est de **3 607 503,05 €**.

La **CAF nette 2023** (CAF brute – le remboursement en capital de la dette en 2023) s'élève à **-676 899,28 €**.

Le **taux d'épargne brut** (CAF brute / recettes réelles de fonctionnement) est de **8,58 %**.

Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.